

COMPTE RENDU DE LA VISIOCONFERENCE

du 27 Mai 2020 entre les OS et madame BECACHE

Durée : 2 heures

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Les congés et le télétravail

- Madame BECACHE nous annonce en amorce, qu'au service, le taux d'agents en présentiel tourne autour de 30 %.

Le travail à domicile reste préconisé jusqu'au 23 juillet 2020, fin de la période prévue par loi sur l'état d'urgence sanitaire.

A l'heure actuelle, aucune instruction n'a été transmise par la DGDDI pour remonter le taux du présentiel.

Les autorités gouvernementales ayant constaté l'intérêt et les avantages que pouvaient permettre la position de télétravail durant la crise sanitaire, envisagent donc une note de cadrage (à discuter avec les OS) portant sur le télétravail.

Ce qui s'annonce via ce projet, c'est la notion d'encadrement et de prévisibilité des jours de télétravail, avec une certaine souplesse tout de même, et par rotation, un peu comme ce qui se pratique déjà au sein de notre service, mais à étendre aux différentes composantes de la fonction publique (nous aurions donc été un peu précurseurs sur ce thème au SEJF).

Concernant le retrait de jours RTT ou de CA que se sont vus notifiés certains collègues en position d'AEA durant la période du 16 mars au 16 avril 2020, Madame BECACHE nous assure que cela s'est fait intelligemment et de manière consensuelle, les cas concernés étant, semble-t-il, très peu nombreux.

La seconde période du 17 avril au 31 mai 2020, mieux appréhendée par le commandement avec une majorité d'agents en télétravail, ne devrait pas susciter de réels problèmes.

Il est cependant souligné par madame BECACHE qu'à partir du 2 juin 2020 selon les consignes gouvernementales, les collègues dans l'obligation ou désirant garder leurs enfants devront poser des RTT ou des CA.

D'une manière générale, les agents pourront poser leurs CA à venir comme par le passé (pas de période de restriction particulière envisagée), avec toutefois une singularité que pose la situation sanitaire en Martinique et en Guadeloupe. En effet, une période de quatorzaine imposée aux voyageurs à l'entrée sur le territoire des Antilles empêche toute projection quant aux vacances des collègues (SEJF et autres, insulaires ou non). la remise en cause des prises de CA jusqu'à nouvel ordre, la situation sur place étant, par ailleurs, très évolutive.

- La reprise d'activité au SEJF

► *Concernant les enquêtes entrantes pour les ODJ*

La magistrate a fait part aux OS de son inquiétude quant au très faible nombre d'enquêtes (EF ou EP) entrantes depuis la sortie du confinement.

Ceci s'explique par divers facteurs, notamment le positionnement des services de police et gendarmerie exerçant davantage de contrôle sur le vecteur routier et entraînant, consécutivement à des découvertes de marchandises litigieuses, davantage de saisines judiciaires dévolues à ces services sur un secteur d'activité ou la douane, dans ses composantes administratives et judiciaires, s'illustre de manière plus prégnante.

L'opération OVERFLOW, menée actuellement par la gendarmerie et à laquelle la douane essaie péniblement de s'adapter, en est une des illustrations.

Pour notre part, nous avons fait état que depuis de nombreuses années, la douane devait régulièrement s'imposer, dans ce domaine-ci, pour exister, et que les différents remaillages successifs avec fermeture de brigades et suppressions d'effectifs ne nous aident pas non plus face au nombre et à la puissance logistique et organisationnelle des gendarmes et policiers : la directrice du SEJF en a elle-même convenu.

► *Concernant les enquêtes entrantes pour les OFJ*

Sur ce point, Madame BECACHE s'est montrée beaucoup plus inquiète car aucune nouvelle enquête n'est arrivée au service depuis le confinement ; là aussi les raisons sont multiples, entre le verrou de Bercy toujours en place et les instructions transmises aux agents de la DGFIP de cesser toutes les vérifications en cours, les transmissions pour enquête se sont asséchées.

Une lueur d'espoir est l'alerte et l'accent mis par la DGFIP sur la fraude à la TVA qui pourraient permettre, en exploitant habilement les « subtilités » de l'article 28-2 CPP, de se voir attribuer de nouveaux dossiers en la matière.

- L'aspect matériel

La directrice nous confirme que le matériel commandé tout au long de la crise sanitaire a bien été livré (à l'exception d'une petite péripétie aux tous premiers temps du confinement); ainsi des casques à visières sont arrivés et devraient être distribués très prochainement. Une nouvelle livraison de masques chirurgicaux a été faite à Paris ainsi que dans les unités locales.

Une commande publique via la DI Île-de-France de masques en tissus (normes AFNOR? pas sûr...) permettra de doter les agents effectuant leurs trajets domicile/travail.

(292 masques en tissus, 5040 masques chirurgicaux)

N'hésitez pas à nous solliciter pour évoquer des sujets que vous souhaiteriez voir abordés et qui ne l'auraient pas encore été depuis le 16 mars.

Les élus de la CGT